

Note d'information de Justice Manitoba

Détectives privés et gardiens de sécurité

Le 18 mars 2020

Pour assurer la sécurité et contribuer à prévenir la propagation du coronavirus de la COVID-19, le Programme des détectives privés et des gardiens de sécurité applique les mesures suivantes :

- ***À compter de maintenant, le bureau du Programme des détectives privés et des gardiens de sécurité n'accepte plus les demandes livrées en personne. Un avis sera donné lorsque les activités normales reprendront.***
- ***Jusqu'à nouvel ordre, les licences de détective privé et de gardien de sécurité en vigueur (y compris les licences temporaires) seront réputées valides après leur expiration.***

Veillez prendre note que le Programme fonctionne avec un personnel réduit. Par conséquent, les délais de traitement des demandes augmenteront.

Dans le contexte de la réponse évolutive à la pandémie du coronavirus de la COVID-19, nous demandons aux employeurs et aux formateurs du secteur d'informer et d'aider leurs employés et leurs étudiants en ce qui concerne la présentation des demandes.

Les demandes seront acceptées par courriel (pisg@gov.mb.ca) et par courrier ordinaire.

Pour que la demande par courriel soit acceptée, il faut joindre ce qui suit à un seul message :

- Une version scannée claire du rapport de vérification du casier judiciaire (s'il est exigé) en format PDF.
 - Veuillez prendre note qu'un scanner de téléphone qui convertit une photographie de document en fichier PDF n'est pas acceptable. De nombreux auteurs de demande ont tenté d'envoyer des images de ce type. Malheureusement, il arrive souvent que le document reçu soit flou ou comporte des rides ou des plis, ce qui rend les résultats et les données biographiques difficiles à lire ou à confirmer. Les demandes électroniques présentées avec des images de ce type en pièce jointe seront rejetées; il faudra présenter une nouvelle demande.
- Une version scannée claire du rapport de vérification du registre concernant les mauvais traitements (s'il est exigé) en format PDF.
 - Veuillez prendre note qu'un scanner de téléphone qui convertit une photographie de document en fichier PDF n'est pas acceptable. De nombreux auteurs de demande ont tenté d'envoyer des images de ce type. Malheureusement, il arrive souvent que le document reçu soit flou ou comporte des rides ou des plis, ce qui rend les résultats et les données biographiques difficiles à lire ou à confirmer. Les demandes électroniques présentées avec des images de ce type en pièce jointe seront rejetées; il faudra présenter une nouvelle demande.
- Une photographie couleur claire de qualité passeport en format JPG.
 - Le nom du fichier doit être le prénom, le nom de famille et la date de naissance de l'auteur de la demande.

Note d'information de Justice Manitoba

Détectives privés et gardiens de sécurité

Le 18 mars 2020

- Un certificat de formation délivré par un formateur approuvé *après* que l'auteur de la demande a terminé le cours de formation obligatoire de 40 heures et réussi l'examen provincial.
 - En ce qui concerne les équivalences (p. ex., une formation suivie dans un autre territoire canadien réglementé), l'auteur de la demande peut communiquer avec le Programme pour obtenir d'autres instructions.
 - La personne qui demande une licence de gardien de sécurité temporaire doit joindre, au lieu d'un certificat, une preuve d'inscription au programme de formation des gardiens de sécurité selon les exigences déjà établies. Veuillez consulter la note d'information connexe affichée sur le présent site Web pour savoir ce qui sera accepté comme preuve d'inscription à la formation.
- Un formulaire de demande bien rempli, y compris la section de la déclaration. L'auteur de la demande devra obtenir la signature d'un commissaire à l'assermentation *avant* d'envoyer le formulaire.
- Un numéro de téléphone où le personnel peut facilement joindre l'auteur de la demande (ou l'employeur) pour prendre le paiement au téléphone. Le paiement par téléphone se fait uniquement au moyen d'une carte de crédit. ***Veuillez ne pas envoyer par courriel les renseignements concernant votre carte de crédit.***

Veuillez prendre note que la personne qui renouvelle une licence de gardien de sécurité de durée régulière n'est peut-être pas tenue d'envoyer tous les éléments mentionnés ci-dessus. Le titulaire de la licence doit consulter le dernier avis d'expiration de la licence pour déterminer ce qu'il doit présenter avec sa demande de renouvellement.

Veuillez noter que beaucoup d'employeurs ont déjà établi avec le Programme des processus de présentation de demande par courriel. Ces processus se poursuivent normalement, sauf que toutes les licences seront postées (aucune cueillette).

Vous pouvez aussi présenter votre demande au Programme par courrier ordinaire. Toute la documentation mentionnée ci-dessus est aussi exigée si elle est nécessaire au traitement de la licence (il faut envoyer les rapports de vérification originaux aux fins de copie; les copies des certificats de formation sont acceptables; les images doivent être claires, de qualité passeport et obtenues préférablement d'un studio offrant des photographies de passeport).

L'adresse pour l'envoi par courrier ordinaire est :

Programme des détectives privés et des gardiens de sécurité
155, rue Carlton, bureau 1800
Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8

Quant au paiement, la demande mise à la poste doit comprendre soit le formulaire (affiché sur le site Web du Programme) rempli autorisant l'utilisation d'une carte de crédit, soit un mandat établi à

Note d'information de Justice Manitoba Déetectives privés et gardiens de sécurité

Le 18 mars 2020

l'ordre du ministre des Finances. Les chèques personnels ne seront pas acceptés. Veuillez prendre note que le Programme ne peut pas accepter les documents électroniques sur support portatif (disque, clé USB ou lecteur portatif).

Nous apprécions votre patience et votre coopération dans le contexte actuel. Des renseignements à jour seront fournis à mesure qu'ils deviendront disponibles.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec le Programme en écrivant à pisg@gov.mb.ca. Veuillez indiquer votre nom et un numéro de téléphone valide pour que nous puissions vous joindre lorsque nous serons en mesure de le faire.